

POLITIQUE QUALITE ET ENVIRONNEMENT

Depuis la fondation de la Coopérative ATOL en 1970, les opticiens ATOL se rassemblent autour d'engagements communs pour la défense de la santé visuelle et le bien-être visuel du client-patient tout en préservant notre Environnement. Ces engagements se matérialisent par une démarche Qualité et Environnement aboutissant à une double certification ISO 9001 et ISO 14001. Ces engagements s'animent autour des axes thématiques du professionnel de santé, de l'enseigne motrice pour le développement de ses points de vente ATOL et de l'image d'une enseigne innovante tout en œuvrant à la protection des ressources naturelles de la planète. Ces axes se traduisent par :

QUALITÉ

Être à l'écoute et satisfaire les besoins et attentes des Opticiens ATOL et de leurs clients-patients

- Offrir une écoute, un conseil, une prestation et une prise en charge personnalisée pour chacun des Opticiens adhérents de la Coopérative ATOL
- Défendre la santé visuelle et le « bien-être » en proposant des services et des outils mettant en avant les savoir-faire techniques des opticiens ATOL expert de la vision et professionnel de santé
- Accompagner la croissance du réseau d'ATOL en faisant bénéficier les opticiens de la force d'un groupement dynamique et de sa notoriété tout en répondant aux attentes évolutives des clients-patients.
- Apporter de nouveaux services innovants autour de la santé visuelle et des nouvelles technologies.

ENVIRONNEMENT

Maîtriser et réduire les impacts environnementaux de notre activité

- Sensibiliser les clients-patients sur l'importance du recyclage des lunettes avec la présence d'urnes de collecte des anciennes montures dans chaque point de vente.
- Réduire l'impact environnemental de la fabrication et de l'acheminement des montures et des verres en favorisant notamment les circuits courts et la production française.
- Assurer un contrôle et un suivi des consommations énergétiques, respecter les circuits de recyclage des déchets afin de limiter l'impact environnemental de notre activité.
- Respecter la réglementation environnementale.

Le marché de l'optique ne cesse d'évoluer, notre démarche en faveur de la Qualité et de l'Environnement s'inscrit parfaitement dans la continuité du plan stratégique Transform'Atol de la coopérative. Nous nous engageons à mettre en œuvre les moyens et les outils d'évaluation pour répondre aux exigences des normes ISO 9001 et ISO 14001 dans le but d'améliorer en permanence la qualité de nos services, de nos conseils et des produits. Notre objectif étant de garantir la satisfaction des Opticiens ATOL et de leur clients-patients tout en diminuant notre empreinte environnementale.

Eric PLAT

Opticien, Président Directeur Général



Robert YAPP

Opticien, Administrateur Délégué à la Qualité et à la Formation



ATOL
MON OPTICIEN

